

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

MOIS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	TOULOUSE	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 12 <sup>m</sup> matin.	3 h. 51 <sup>m</sup> soir.	12 h. 36 <sup>m</sup> matin.	11 h. 44 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 48 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 10 <sup>m</sup> »	7 h. 49 <sup>m</sup> »	9 h. 17 <sup>m</sup> »	10 h. 15 <sup>m</sup> »	—	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	11 h. 30 <sup>m</sup> »	2 h. 19 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 6 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 8 Mars.

On avait annoncé que la commission spéciale de la loi sur l'enseignement primaire, s'était décidée, après un accord préalable avec le gouvernement et la commission du budget, à accepter l'ajournement de la partie financière de cette loi, jusqu'après le vote du budget de 1885; cette nouvelle est aujourd'hui démentie. Il paraît, au contraire, que la commission spéciale, dont M. Paul Bert est le rapporteur, entend passer outre et, malgré l'avis contraire du gouvernement et de la commission du budget, demander la discussion immédiate des articles du projet qui doivent créer de nouvelles charges pour le budget.

M. Paul Bert en est à la vivisection ministérielle !... Cela promet.

Nous avons déjà exprimé notre manière de voir sur cette question. Nous avons dit que le bon sens, l'intérêt de la chose publique, le souci de nos finances, faisaient un devoir de s'arrêter dans la voie des dépenses et de réaliser des économies, afin de ne pas mettre en péril l'équilibre du budget, s'il en est temps encore.

Que dirait-on d'un particulier qui dépenserait plus qu'il ne possède; qui irait jetant l'or à tort et à travers, sans compter avec ses ressources? On blâmerait certainement sa manière d'agir, et l'on aurait raison. Certes, nous admettons l'utilité de la loi dont la commission spéciale demande le vote immédiat, et nous eussions préféré qu'avant de bâtir des palais-écoles, on s'occupât,

avant tout, de rétribuer plus convenablement les instituteurs; mais il y a autre chose bien plus urgente encore, une chose indispensable, c'est de ne pas surmener davantage nos finances.

Veut-on créer de nouveaux impôts? Evidemment non, et ceux qui parlent de la nécessité de voter la loi sur les instituteurs, reculeraient certainement devant la nécessité de créer de nouvelles charges. Eh bien! cependant, il faut être logique. Puisque l'argent manque pour appliquer la loi en question, le simple bon sens veut qu'on l'ajourne jusqu'au moment où l'on aura les fonds nécessaires.

La résolution de la commission du budget et du gouvernement, d'en renvoyer la discussion après le vote de la loi de finances, était donc rationnelle et logique.

Si après avoir épluché le budget et rogné de droite et de gauche, on avait pu trouver quelques millions disponibles on les aurait consacrés à relever le traitement des instituteurs. Rien de mieux. Mais ce n'est pas ce que demande la commission spéciale: elle veut aller de l'avant quand même, elle veut voter la loi sans s'inquiéter de savoir si l'on trouvera les ressources nécessaires. N'est-ce pas le renversement du bon sens et de la logique?

Il faut espérer que la majorité ne la suivra pas dans cette voie périlleuse.

Le Journal officiel vient de publier le rapport officiel de l'amiral Courbet sur les opérations préliminaires et la prise de Song-Tay.

Le mouvement offensif a commencé le 11 décembre au matin. Le corps expéditionnaire était fractionné en deux colonnes: l'une, celle de gauche, commandée par le colonel Belin; l'autre celle de droite, sous les ordres du colonel Bichot. La première colonne suivait la route de terre par Phu-Oai et Phong, où elle devait passer la nuit; la seconde avait pris passage sur la flottille. A trois heures du soir, infanterie, artillerie, chevaux et bagages étaient à terre, et quelques heures après, le poste de télégraphie optique de Palan, signalait la situation de la colonne Belin, qui s'était avancée sans incident jusqu'à Day.

Le rapport donne ensuite des détails intéressants sur les ouvrages de défense élevés par l'ennemi et sur l'attaque et la prise de la ville.

L'amiral Courbet termine son rapport par cet éloge bien mérité, à l'adresse de ses compagnons d'armes:

« Il ne fallait pas moins qu'un patriotisme ardent pour surmonter tant d'obstacles accumulés depuis plusieurs années, pour vaincre un ennemi aguerri, supérieur en nombre, bien armé, solidement retranché derrière ses palissades. La France doit être fière de ses enfants; l'honneur de ses armes ne pouvait être confié à de plus vaillants soldats. »

Les dernières dépêches nous annoncent que l'attaque de Bac-Ninh est attendue d'un jour à l'autre. Il est même à peu près certain qu'elle est commencée.

— Denise m'a estimée assez pour me confier la moitié de ses secrets: j'ai deviné le reste... Ecoutez-moi maintenant: il s'agit de fuir.

— Fuir !... Sans attendre une minute, sans m'adresser une question, sans regarder derrière vous...

Elle allongea le doigt vers la fenêtre: — Cette fenêtre est peu élevée. Grâce au treillage qui tapisse la muraille, vous atteindrez facilement le sol. Traversez la cour et les remises. Celles-ci communiquent avec la campagne par une petite porte dont voici la clé.

— Une fois dehors, personne n'osera vous poursuivre...

— Mais vous qu'allez-vous devenir ?...

— Moi ?...

— Ces misérables ne vous pardonneront pas de m'avoir dérobé à leurs desseins sinistres...

— N'ayez souci. Je n'ai rien à craindre aujourd'hui, et, demain, je quitterai cette maison pour aller chercher un asile où je puisse pleurer et prier. Mais partez, partez à l'instant ! Si vous saviez ce que j'ai entendu tout à l'heure ! Ce n'est pas vous seulement qu'il faut sauver, c'est Denise, notre chère Denise !...

— Elle !...

— Un danger terrible la menace...

— Un danger !... Mon Dieu !... Expliquez-moi...

— Le temps me manque... Ne m'interrogez pas... Hâtez-vous...

— Pas avant que vous ne m'avez dit: La Benjamine garda un instant le silence. Son sein soulevé bondissait. L'œil de Gaston se fixait sur elle avec angoisse et dévorait d'avance sa

Nous avons foi dans nos troupes, nous avons foi dans le succès qui est bien dû à leurs héroïques efforts, et qui a été préparé avec patience et prudence. Mais nous ne pouvons nous défendre d'une certaine émotion, en songeant qu'à cette heure à quelques milliers de lieues de la patrie, des Français vont mourir pour la France.

Nous leur devons bien, n'est-il pas vrai, cette pensée, ce pieux souvenir à tous ces braves qui vont donner leur vie là-bas; nous devons bien à leurs familles, qui sont parmi nous, de partager leurs vives inquiétudes, et de maudire avec elles les guerres lointaines qui dévorent nos fils et nos épargnes, pour des avantages le plus souvent négatifs.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 mars 1884

M. Girard. La Compagnie d'Anzin avait des ouvriers chargés de l'extraction de la houille, d'autres chargés de la réparation des galeries. Elle vient de mettre ces travaux de réparation à la charge des mineurs, excluant ainsi une catégorie d'ouvriers.

Aux réclamations, la Compagnie a répondu par le renvoi de 150 ouvriers.

L'Etat doit intervenir et ne pas marchander aux ouvriers son secours.

M. le ministre des travaux publics. — Le rôle de l'Etat n'est pas d'intervenir dans la question de salaires. (Très-bien !) La Compagnie d'Anzin a augmenté les salaires, tandis que les bénéfices diminuaient. Il faut espérer qu'on arrivera promptement à une entente.

M. Brousse. — En se déclarant impuissant contre la coalition des puissantes sociétés financières, le gouvernement a fait germer dans l'esprit des travailleurs, les dangereuses idées du collectivisme.

M. Laroche-Joubert. — La discussion présente

réponse. Le jeune homme répéta :

— Parlez, je le veux... Parlez, ou je reste !

La bouche de Florence s'ouvrit malgré elle.

— Eh bien, ils ont juré qu'elle serait leur proie.

— Denise, leur proie ?... Ils ont juré ?... Qui cela ?...

— Ceux qui vont venir à cette chambre.

La voix du marquis siffla dans sa gorge :

— Les assassins !...

L'enfant baissa la tête. Puis avec un geste qui ne souffrait pas de réplique :

— Allez vite, à présent. Votre vie ne vous appartient plus. Denise a besoin d'un bras qui la protège et la défende.

M. des Armoises s'élança vers la fenêtre.

— Souvenez-vous, ajouta Florence d'un ton grave, que rien de tout ce qui s'est passé ici, cette nuit, rien de ce que vous avez appris ne devra sortir de vos lèvres.

Gaston s'arrêta :

— Me tairai !... Vous n'y songez pas !...

La loi réclame les coupables.

La Benjamine tomba à genoux et sanglotta :

— La loi ! c'est ma mère qu'elle frappera ! c'est ma sœur, ce sont mes frères !...

La volonté de l'émigré se courba devant ce désespoir :

— Soit, je me tairai, fit-il.

La fillette leva vers lui ses yeux mouillés qui suppliaient :

— Vous me le promettez ?...

PAUL MAHALIN

(A suivre).

## FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(15)

# L'Hôtellerie Sanglante

## PREMIÈRE PARTIE

### LES ASSASSINS

On lui avait laissé ses pistolets; il les prit et marcha vers la porte pour la verrouiller.

En ce moment, on frappa doucement. Gaston arma son pistolet.

— Monsieur le marquis, dit-on tout bas, c'est moi, moi qui vous ai fait signe... Sainte Marie ! dormiriez-vous malgré mon avertissement ?... Des Armoises s'empressa d'ouvrir.

Florence entra. La pauvre enfant défaillait. La vue de l'arme qu'il avait au poing et son attitude résolue lui apprirent que l'émigré était déjà au courant de la situation.

— Quoi ! balbutia-t-elle, vous savez ?

— Je sais, répondit le gentilhomme, je sais qu'on en veut à ma vie, et que ceux-là mêmes qui se préparent à m'assassiner lâchement sont les maîtres de cette maison.

Les deux mains de la Benjamine voilèrent son front rouge de honte.

— Pardieu ! continua Gaston avec fièvre, on

ne s'imagine pas, j'espère, qu'on aura bon marché de moi... Trois bandits ne me font pas peur. Je me défendrai, je me barricaderai, je soutiendrai un siège... Les voisins entendront, on me viendra en aide, et, si je ne puis échapper au guet-apens infâme, la justice, du moins, se chargera de me venger.

La fillette secoua la tête :

— N'espérez pas ! murmura-t-elle. Vos armes seront inutiles; rien ne transpirera au-dehors, et cette chambre est pleine de pièges... Vos ennemis, d'ailleurs, sont plus nombreux que vous ne croyez, et ce ne sont pas mes frères qu'il faut craindre le plus.

L'émigré eut un rire amer :

— Ah ! les femmes sont de la partie. Elles ne se contentent pas de jouer leur exécrable comédie... C'est bien ! le bourreau ou moi, nous les traiterons comme des hommes.

Florence s'affaissa sur une chaise.

— Ayez pitié ! s'écria-t-elle avec des larmes dans la voix. Cette famille est la mienne; — et je suis innocente !...

Pendant quelques secondes, elle demeura comme écrasée sous le poids d'une détresse navrante. Puis, se redressant vivement et parlant par saccades :

— Plus un mot !... Ils vont venir... Je ne veux pas qu'ils vous tuent... Denise en mourait de douleur...

— Denise !

— Songez à elle ! Songez qu'elle vous a aimé plus que l'honneur ! Songez que vous avez promis de donner un nom à son fils...

— Est-il possible ! Vous sauriez ?...

st une preuve de l'excellence de la participation aux bénéfices, qui est la solution de la question sociale. Si, alors que la Compagnie faisait de gros bénéfices, elle avait mis la participation en pratique, elle ne serait pas dans une situation difficile aujourd'hui. (Applaudissements à droite). L'ordre du jour pur et simple est adopté par 345 voix contre 139.

LES AFFAIRES DE MADAGASCAR. M. le Président du Conseil demande l'ajournement à quinzaine de l'interpellation de M. de Lanessan sur les affaires de Madagascar d'accord avec M. de Lanessan. M. de Lanessan. — J'ai cru devoir déférer au désir du ministre qui ne serait pas en mesure de fournir actuellement à la Chambre des explications complètes. M. Desson de Saint-Aignan. — Je demande que le gouvernement fasse distribuer les documents diplomatiques relatifs à cette affaire. (Très-bien!) M. Périn. Il est bien difficile d'arriver à connaître la vérité dans l'affaire de Madagascar. Le cabinet est avare de documents; quand il en produit, c'est lorsque les affaires sont engagées comme au Tonkin. (Applaudissements à droite et à gauche). La remise à quinzaine est adoptée.

SENAT

Séance du 6 mars. LA LOI MUNICIPALE.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi municipale.

M. Oudet continue le discours qu'il avait commencé à la fin de la dernière séance.

L'orateur justifie le second amendement tendant à la suppression de l'article 99.

L'orateur dit que l'article 99 semble reconnaître aux préfets un droit primordial sur l'administration municipale.

Cet article est un soupçon contre l'honorabilité des maires et donne carrière à l'arbitraire.

M. de Marcère défend l'article et la pensée qui a inspiré la Chambre et la commission du Sénat lorsqu'elles ont étendu l'action préfectorale sur les attributions des maires.

Il déclare qu'il n'y a pas d'ennemi des libertés communales, mais qu'il veut l'accord entre les intérêts communaux et l'intérêt général.

M. Lenoël combat les théories de M. de Marcère. Il déclare qu'il n'y avait pas besoin de faire de dispositions spéciales dans la loi pour armer les préfets. Il vote pour l'amendement.

M. Waldeck déclare que la loi actuelle a été conçue dans l'esprit de 1789. Il espère que le sénat votera l'article 99.

Informations

ENQUÊTE SUR LES ROYALISTES.

Paris, 6 mars.

Le Paris, publie le texte de la circulaire adressée aux préfets par M. Schnerb, directeur de la sûreté générale :

Le gouvernement aurait intérêt à être renseigné exactement sur la situation du parti royaliste dans les départements depuis la mort du comte de Chambord. On désirerait connaître notamment, si une organisation nouvelle a été tentée et par quels moyens; si de nouveaux organes ont été créés, si les anciens journaux sont dévoués au nouveau prétendant; enfin, si des journaux de quelque autre nuance ont été acquis par le parti monarchique.

Il conviendrait également de savoir si les anciens comités royalistes ont tous été dissous? Quels sont ceux qui ont été reconstitués sur de nouvelles bases?

Je vous serai obligé de vouloir bien répondre dans le plus bref délai au questionnaire que vous trouverez inclus et que je vous prie de remplir de votre main et de me renvoyer sous double pli confidentiel en mon nom personnel.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que M. le Ministre accueillera avec plaisir toutes les observations d'un caractère spécial à votre département que vous croirez devoir adjoindre aux indications générales demandées par le questionnaire.

SCHNERB.

Suit le questionnaire que voici :

- 1° Le parti royaliste est-il réorganisé depuis la mort du comte de Chambord?
2° Comment fonctionne l'organisation? par arrondissement? par canton?
3° De quels journaux dispose le parti?
Les journaux anciens rattachés au Comte de Paris, les journaux nouvellement créés, les journaux de nuances diverses acquis depuis la mort du comte de Chambord par le parti royaliste.
3° Existe-t-il des comités anciens ou nouveaux? En quoi les nouveaux diffèrent-ils des anciens?
5° Observations générales.

OUVERTURE DU PARLEMENT ALLEMAND.

L'ouverture du Parlement allemand a eu lieu aujourd'hui.

Le discours du Trône déclare que les relations de l'Empire avec les puissances étrangères sont très satisfaisantes, et fait ressortir les tendances pacifiques de l'Allemagne ainsi que la solidarité des intérêts de ce pays avec ceux des puissances voisines et amies, solidarité qui assure le maintien de la paix non seulement pour l'Allemagne, mais pour les autres Etats.

L'amitié héréditaire de l'Allemagne avec les cours des empires voisins et l'accueil fait au prince impérial d'Allemagne en Italie et en Espagne, prouve, ajoute l'empereur, que le prestige de l'Allemagne à l'étranger s'appuie sur la confiance que notre politique inspire aux souverains et aux peuples.

LE COMTE DE PARIS.

D'après la Dépêche, le comte de Paris qui travaille beaucoup en ce moment, s'est appliqué, dans ces derniers temps, à mettre en rapport les uns avec les autres, les légitimistes et les orléanistes. Il a fait se réunir chez lui des personnages aussi influents que le général de Charrette et M. Ferdinand Duval.

ELECTIONS MUNICIPALES.

On paraît craindre aujourd'hui que la loi municipale ne soit pas votée en temps utile pour les élections projetées du 4 mai prochain et qu'une nouvelle prorogation ne soit demandée aux Chambres.

LE VOL DES POSTES.

Le ministre des postes et télégraphes a été entendu par la commission des finances du Sénat, sur la demande de M. Millaud de lui fournir des explications au sujet du vol commis à la recette principale des postes, dans la nuit du 17 avril 1882.

Le ministre a déclaré qu'aussitôt le vol commis, une instruction judiciaire a été commencée. L'administration n'est point intervenue pour arrêter l'instruction et soustraire le coupable à l'action de la justice.

La commission, satisfaite des déclarations du ministre, s'est séparée.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Paris, 7 mars.

Nous recevons de M. Pagès Duport la dépêche suivante :

Sur mes conclusions demandant la cassation ou bien l'enquête sur les dernières élections pour le Conseil général, à Luzech, le Conseil d'Etat vient d'ordonner l'enquête.

PAGÈS DUPORT.

INAUGURATION DE LA STATUE DE GAMBETTA

On lit dans le Voltaire :

« La représentation républicaine du Lot, M. Graux, préfet du département, et M. Sirech, maire de Cahors, ont achevé leurs invitations aux membres du gouvernement; tous les ministres, sans exception, ont manifesté le plus vif désir d'assister à la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire de Gambetta par sa ville natale; tous ont promis de s'y rendre, en subordonnant toutefois leur acceptation à la décision qui sera prise en conseil des ministres. »

« Dès maintenant, on peut considérer comme assurée la présence à Cahors, le 14 avril prochain, de la moitié au moins des membres du cabinet. »

« M. Le Royer, président du Sénat, s'est excusé pour raison de santé en exprimant tous ses regrets; M. Brisson, président de la Chambre des députés, s'est engagé formellement. Ont, en outre, accepté l'invitation de la ville de Cahors : MM. Challemel-Lacour, Cazot, Spuller, Paul Bert, Ranc, de Freycinet, Rouvier, Allain-Targé, Devès, etc. »

« Des lettres d'invitation seront adressées à tous les membres du Comité de Paris. »

DÉGRÈVEMENT.

Par décision, en date du 7 mars 1884, le Préfet du Lot a accordé, sur la demande de M. le Maire de Cahors, et sur la proposition de M. le directeur des Contributions directes, à l'ensemble des contribuables de cette ville, un dégrèvement d'impôts de 5,696 fr. 66, correspondant au revenu matriciel perdu en 1883 par l'effet des atteintes du phylloxera.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire relative aux élections pour le renouvellement du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Ces élections ont été fixées au mardi 22 avril. Le dépouillement des votes aura lieu le 29.

Le ministre demande qu'on lui transmette, pour le 10 mars prochain, un état nominatif des électeurs des lycées et collèges de chaque ressort académique.

SECOURS AUX COMMUNES.

Le ministre de la justice et des cultes a accordé :

Un secours de 5,000 fr. à la commune d'Espédaillac, pour l'agrandissement de l'église;

Un secours de 3,500 fr. à la commune de Cours, pour la réparation de l'église;

Un secours de 2,000 fr. à la commune de Brengues, pour la reconstruction du presbytère.

AVIS

M. le Ministre des Postes et Télégraphes, a autorisé la création de bureaux télégraphiques à Limogne, à St-Germain, à Leyme et à Mercoès.

Nous ferons prochainement connaître la date à laquelle le nouveau service pourra être inauguré dans ces localités.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 18 février 1884.

Présidence de M. CALMON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire-général dépose une publication locale : le Feu-Follet.

M. Malinowski dépose : 1° Une histoire de France, par M. G. Combarieu, hommage de l'auteur à la Société des études; 2° L'Annuaire du Lot pour l'année 1884, renfermant : 1° la copie, due à M. Baudel, censeur au lycée d'Alger, d'un manuscrit ayant pour titre : l'Eglise de Cahors de 1662 à 1741; 2° la première partie de « Le château et les seigneurs de Cénévières, » par M. l'abbé Gary, curé de cette localité.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Girma, libraire-éditeur à Cahors, demandant à faire partie de la Société des Etudes du Lot, à titre de membre résidant.

M. Poudou, ancien élève du Conservatoire, directeur de l'Orphéon de Cahors, est admis membre résidant.

M. Malinowski analyse les deux travaux publiés par l'Annuaire du Lot qui vient de paraître.

Le manuscrit annoté par M. Baudel est l'œuvre d'un chanoine, M. Maisonneuve, qui vivait vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVIII<sup>e</sup>. Ce long document est consacré aux Evêques qui ont dirigé notre diocèse pendant une partie des règnes de Louis XIV et Louis XV. Ce sont : messeigneurs Nicolas de Sevin, Louis-Antoine de Noailles, Henri-Guillaume Jai et Henri de Briquerville de la Luzerne.

Le manuscrit du chanoine Maisonneuve contient, en outre, une description de Cahors, ainsi que les biographies abrégées de quelques hommes remarquables du Quercy, dont il était contemporain.

M. Malinowski expose qu'il serait facile, après avoir réuni les divers ouvrages sur la matière, d'écrire une histoire complète des Evêques de Cahors. Il suffirait de réunir à la traduction Ayma les quatre biographies de M. Maisonneuve, auxquelles on ajouterait celles de M. l'abbé Guilhou.

Passant à la monographie du château de Cénévières, il dit que M. l'abbé Gary a cherché à découvrir l'origine de cette forteresse féodale où, suivant les anciens chroniqueurs, s'était plusieurs fois réfugié le malheureux Waïfre, chef des Aquitains et rival de Pépin le Bref. Pendant la guerre de Cent ans, Cénévières devint la propriété de la puissante maison de Gourdon, qui embrassa plus tard la cause des Huguenots et leur facilita la prise de Cahors.

M. l'abbé Gary donne, dans un style coloré, la description détaillée des meubles, des tapisseries, des ruines, des sculptures, des appartements, de l'ensemble des bâtiments, et enfin du panorama observé de ce site pittoresque.

M. Malinowski lit ensuite une lettre de M. l'abbé Gary qui, invité à écrire un ouvrage sur les félibres Quercinois, demande à la Société de vouloir bien faire un appel à ses membres correspondants, afin d'en obtenir tous les documents et notes biographiques qu'ils pourraient lui adresser. Ces renseignements, centralisés au siège de la Société, seraient transmis à M. Gary, pour servir de base à sa publication.

La Société adoptant cette proposition, invite ses membres correspondants à communiquer à son président les mémoires, poésies patoises ou notices qui seraient de nature à mener à bonne fin une tâche si intéressante pour notre contrée.

Dans la seconde partie de sa lettre, M. l'abbé Gary expose les avantages que recueillerait la Société en insérant dans le Feu-Follet ses matières littéraires. Cette revue « rédigée avec beaucoup de talent et d'esprit par l'un de nos confrères les plus distingués » accepterait sans doute, moyennant une subvention, un traité avantageux pour la Société et pour elle-même.

La Société des Etudes regrette de ne pouvoir, vu l'insuffisance de ses ressources, mettre momentanément cette question à l'étude.

M. P. de Fontenilles expose qu'il existe, à la bibliothèque du grand séminaire de Cahors, un manuscrit semblable à celui que publie M. Baudel dans l'Annuaire de 1884; il a pour titre : « Mémoire pour servir à l'histoire des Evêques de Caors. A Caors, l'an 1742. » Ce volume est in-4°, relié et marqué au dos ii, 2.

Il serait intéressant de savoir si le document mis au jour par M. Baudel est l'original ou simplement une copie récente de l'autre. Dans le premier cas, il est regrettable que M. Baudel ait omis d'indiquer la bibliothèque où ce mémoire est conservé.

M. Paul de Fontenilles signale en passant une erreur de date.

Parlant ensuite du travail de M. l'abbé Gary sur le château de Cénévières, il fait ressortir le mérite de cette publication, mais exprime le désir que les membres de la Société réservent pour le Bulletin leurs études sur l'histoire locale.

M. Rouquet communique sa correspondance poétique avec M. Carles de Carbonnières, dont il lit la Brinde aux félibres réunis à Cahors et deux lettres très élogieuses en réponse à l'envoi d'un sonnet et de la Ramadto; deux poésies françaises qu'il a reçues de M. Poulet, poète à Gérardmer (Vosges), et un morceau rimé envoyé par M. Rouquet à cet écrivain; des lettres de remerciements de M. le comte de Toulouse-Lautrec et de M. Mazeyrie, de Tulle, pour l'envoi de la Ramadto; — Un passage de l'Indépendant du Lot-et-Garonne reproduisant un procès-verbal de la Société des Etudes où était mentionné un tercet de M. Rouquet; — Une lettre de Jasmin, fils, qui, allité à Paris, adresse à ses amis de Cahors l'expression de son sympathique souvenir — Un sonnet à M. Carles de Carbonnières, « l'un des plus brillants félibres du Midi ». Ce sonnet se termine par ces vers à la langue patoise, victime de la langue française :

..... sa sor la tén jouts grillo.
Mais Goudouli, Jasmin, Mistral è Roumanillo
Probon qu'Elo tabés a sous grands troubadours.

La séance est levée à dix heures.

Le président,

CALMON.

Pour copie conforme :
Le secrétaire des séances,
F. LAROUSSILHE.

EXAMEN DU BREVET SIMPLE

Ont été reçus :

- MM<sup>es</sup> : Alquié, Léontine; — Aubanel Sophie; — Ausset, Rosa; — Barrau, Marie; — Bernard, Marie; — Béanger, Juliette; — Blanc, Marie; — Bourgade, Victorine; — Breil, Sophie; — Bruno, Marie; — Burg, Thérèse; — Caussanel, Charlotte; — Cavarroc, Marie; — Collongues, Marie; — Constant, Marie; — Courbès, Marie; — Cros, Eugénie; — Cure, Mathilde; — Dajean, Julie; — Darnis, Adélaïde; — Déjat, Pauline; — Delmont, Guillaumette; — Delpeyroux, Philomène; — Destruel, Eugénie; — Favard, Marie; — Felzines, Marie; — Ganil, Rosalie; — Gunézoul, Marie; — Jammes, Marie; — Lachèze, Adèle; — Lafage, Marie; — Laffargues, Anne; — Langlais, Marie; — Lasbies, Marie; — Lassale, Antoinette; — Lauzun, Marie; — Lescore, Joséphine; — Lugol, Marie; — Méri, Marie; — Molinier, Marie; — Nayrac, Marie; — Nayrac, Eulalie; — Pharaon, Marie; — Phinard, Marie; — Rabanet, Clémence; — Raffy, Marie; — Rames, Jeanne; — Rigal, Marie; — Roussel, Calixte; — Sabatier, Marie; — Salles, Aspasia; — Salomon, Jeanne; — Semberit, Louise; — Shétier, Marie; — Soulié, Marguerite; — Tocaben, Marie; — Veaux, Marie; — Vigié, Jeanne.

Par décret du 29 février 1884, ont été nommés :

Commissaire de police à Figeac, M. Mouillerat, commissaire spécial à Ste-Livrade, en remplacement de M. Bonne, appelé au Blanc (Indre).

Commissaire spécial de police à Lacapelle-Marival, M. Laffargue, commissaire spécial à Somèze (Gard), en remplacement de M. Marc nommé à Montoux (Vaucluse).

VOL.

Informé qu'un vol d'ustensiles de ménage avait été commis au préjudice de divers habitants du village de Montat, près Cahors, le commissaire de police a fait procéder à l'arrestation des nommés Bernet et Joyeux, auteurs de ce méfait, au moment où ils venaient de vendre leur butin chez des chaudronniers de la rue Nationale.

ARRESTATION.

La police a arrêté le nommé Valain Pierre, repris de justice, ayant une dizaine de condamnations à son actif, sous l'inculpation de vagabondage et mendicité.

RUPTURE DE BAN.

Le nommé Monneron, Charles, natif de Libourne (Gironde), a été arrêté par les soins de la police dans la soirée du 7 mars. Cet individu condamné libéré en rupture de ban, a déjà eu couru plus de dix condamnations.

Un horrible accident est arrivé le 3 mars dernier, à Cassagnes. Deux malheureux maçons, les nommés Pons Etienne, âgé de 26 ans et Salis Eugène, âgé de 21 ans, étaient occupés à démolir une vieille maison, lorsque les murs s'effondrant, ils ont été ensevelis sous les décombres. Lorsqu'on a pu les retirer, ils avaient cessé de vivre.

La municipalité de Périgueux vient de renouveler son traité avec l'ancien directeur du théâtre pour la campagne de 1884-1885. Le chiffre de la subvention est portée à 15,000 fr. pour une saison de cinq mois.

Variétés

l'Algérie

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

XVIII

CAFÉS ET BAINS MAURES

En Algérie, comme en France, comme partout, le café est l'asile des désœuvrés et des paresseux. Nos principales villes africaines en possèdent de luxueux, qui, sans rivaliser avec les splendides établissements des boulevards parisiens ou de la Canebière, offrent aux consommateurs tout le confort désirable. Mais ce n'est pas de ceux-là que je veux parler. Quand on en connaît un, on les connaît tous. C'est partout et toujours le même divan en moleskine, vert, rouge ou noir selon le goût du propriétaire, les mêmes glaces, les mêmes dorures, les mêmes tables, le même comptoir, et je dirai presque la même dame, au sourire stéréotypé qui trône gravement derrière un rempart de flacons, sévère pour les gens de service, aimable et prévenante pour les habitués. Mon sujet est moins banal.

Nous allons aujourd'hui au Café Maure. Imaginez-vous, dans une de ces rues étroites et sombres de la vieille ville, un long et obscur corridor sans autre ouverture que la porte, une cave, un véritable trou en contrebas de la voie publique. Des deux côtés, des banquettes en maçonnerie, garnies de nattes grossières. Ça et là, des tables boiteuses, peu propres, à peine équarries; et tout autour, assis, accroupis, allongés, des Arabes silencieux, enveloppés dans leurs burnous. Autant de buveurs, autant d'attitudes. « Celui-ci couché sur le dos, la tête en bas, jambes en l'air; celui-là ramassé, le menton entre les genoux, cet autre patinant ses pieds nus avec une candeur stupéfiante. Tous néanmoins académiques. L'Orient est la patrie des poseurs (1). »

Les murs sont décorés de dessins et d'aquarelles, de vues de la Mecque et de Constantinople; au plafond sont suspendues des lanternes mauresques à la forme originale, aux verres de couleurs, aux gracieux ornements. Une poignée de charbon se consume lentement dans un petit fourneau, et éclaire d'une lueur douteuse et intermittente l'extrémité de cette grotte. C'est là que se tient le maître de la maison, le Kaouadj. Grave et profondément pénétré de l'importance de ses fonctions, il prépare et distribue la délicieuse liqueur. Il ne donne à ses clients que du thé et du café. Le Coran proscrie l'alcool. On le voit glisser sans bruit au milieu des groupes de ses hôtes, et verser dans de fines et petites tasses le brûlant nectar. Il revient ensuite à son fourneau, et continue, sans proférer une parole, à répandre l'eau bouillante sur la poudre de Moka. Non moins taciturnes sont les consommateurs, soit qu'ils jouent aux échecs ou aux dames, soit que, mollement étendus, la cigarette ou la pipe à la bouche, ils savourent à petites gorgées leur breuvage favori. C'est un curieux spectacle que de voir ces Arabes rester des heures entières dans ce silence et cette immobilité. Quelquefois une troupe de musiciens ambulants, joueurs de flûte et de derbouka, vient, de sa cadence monotone et lentement rythmée, troubler ce tranquille repos. Jadis c'étaient les danseuses, les séduisantes almées, sœurs des bayadères de l'Inde, qui charmaient, non pas les oreilles, mais les yeux des habitués des cafés, et déroulaient devant eux, avec une grâce enivrante, le doux poème de l'amour. Aujourd'hui, elles ne s'aventurent plus dans les villes, ou du moins ne se montrent plus en public. Ce n'est que dans les fêtes particulières, dans les maisons des riches indigènes, qu'on peut trouver encore, et fort rarement, une occasion de les voir. Pour ma part, je n'ai pas eu cette bonne fortune.

Autant nos cafés européens sont bruyants, animés, pleins de vie, de lumière et de luxe tapageur, autant le café maure est morne, obscur et modeste. Dans la plupart des cas, c'est une tanière. Nous pourrions dire aussi,

c'est une hôtellerie. Pendant les soirées d'hiver, pendant que la pluie tombe à torrents, les pauvres et les voyageurs, ne pouvant coucher à la belle étoile, sont obligés de chercher un asile. Le café maure le leur offre, et moyennant quinze centimes, cinq pour la tasse de moka, et dix pour la nuitée, ils sont certains de trouver un gîte commode et sûr. Les privilégiés vont au bain maure où l'hospitalité de nuit coûte cinq sous.

L'étranger peut s'égarer sans crainte dans ce milieu oriental. Il y est parfaitement accueilli; on se dérange pour lui faire place, on cause avec lui, et il ne trouvera pas nulle part d'observatoire plus commode pour étudier par certains côtés les moeurs des indigènes. C'est même là que beaucoup de nos interprètes ont commencé à se familiariser avec le dialecte algérien. En outre, le café, tel que le préparent les Arabes, est excellent. « Noir comme la nuit, chaud comme l'enfer, doux comme l'amour, c'est ainsi que tout bon Oriental veut son café. (1) » Trié avec soin et grain à grain, grillé sur la braise, pilé par des bras robustes et réduit en poussière impalpable, il a un goût délicieux et un arôme des plus suaves. Comme la poudre reste mélangée à l'eau bouillante, on est d'abord étonné en goûtant ce liquide épais et boueux, mais on ne tarde pas à s'y habituer et on finit par imiter les indigènes qui ne vident pas leur tasse, bien petite à la vérité, moins de huit ou dix fois par jour. Et cela sans incon vénient: le thé et le café sont, dans les pays chauds, les meilleures boissons au point de vue hygiénique.

A l'amour du café, beaucoup d'Arabes joignent la passion du haschich, substance tirée du chanvre. Le haschich se fume, tantôt dans des pipettes minuscules, tantôt dans une grande pipe en cuivre, à réservoir d'eau commune à plusieurs fumeurs qui aspirent tour à tour une bouffée, et il produit, à ce qu'on prétend, une ivresse particulière, une sorte d'extase où se succèdent les rêves les plus charmants, les visions les plus douces et les plus riantes. Ses effets merveilleux ont été décrits par beaucoup de voyageurs. Je voudrais bien ajouter foi à leurs récits, mais j'ai essayé un jour du haschich et je n'ai obtenu comme résultat qu'un violent mal de tête. Aussi n'engagerai-je personne à renouveler l'expérience.

Le café maure est l'asile des oisifs et des rêveurs; la boutique du barbier arabe est le refuge des bavards et des chercheurs de nouvelles; le bain maure est le cercle des femmes, le lieu privilégié où elles, se réunissent de midi à six heures du soir, et où elles peuvent, libres de toute contrainte et de toute surveillance masculine, s'entretenir avec leurs amies, parler toilette et ménage, et « dire, comme c'est l'usage en tous pays, un peu de bien et beaucoup de mal de leurs maris. (1) »

De six heures du soir à midi, le bain maure est réservé au sexe fort. Les Européens y vont d'ordinaire avant le dîner ou de onze heures à minuit. Bien qu'on puisse s'y rendre impunément aussitôt après le repas, il vaut mieux ne se livrer aux masseurs que lorsque la digestion est terminée.

Toutes les villes d'Algérie possèdent plusieurs établissements de bains. Dans les pays chauds, c'est à la fois un besoin et un plaisir. L'hygiène le commande; et lors même que le voyageur n'y serait pas envoyé par le médecin, il y serait attiré par la curiosité, et ramené par le bien-être, la variété et la douceur des sensations qu'on y éprouve.

Le bain maure, « dont le massage excitant nettoie parfaitement la peau, doit être préféré aux bains tièdes qui sont débilitants. » Il constitue une série d'opérations que nous allons essayer de décrire.

Après avoir franchi un vestibule où sommeillent quelques Arabes, on soulève un rideau et on pénètre dans une vaste salle. C'est à la fois le vestiaire et le dortoir. Une lampe fumeuse éclaire de ses vagues et vacillantes lueurs les colonnes de marbre blanc, les glaces de Venise, la fontaine dont le doux murmure invite au repos. En entrant, on est surpris par l'obscurité, on ne voit rien, mais on s'habitue vite à ce demi-jour, à ce clair-obscur, et on ne tarde pas à distinguer les détails, et à découvrir, dans la pénombre des galeries, les dormeurs mollement couchés et enveloppés de longs voiles blancs.

indolemment appuyé sur une pile de coussins, le chef de l'établissement fait signe de s'approcher au nouvel arrivant, et lui demande son argent et ses bijoux qu'il enferme, après vérification, dans un coffre à coulisse dont seul il possède la clef. La probité de ces industriels est proverbiale; jamais un objet de quelque valeur n'a été égaré ou dérobé.

Cette précaution prise, un arabe ou un nègre demi-nu conduit le baigneur à la place qu'il doit occuper, le fait déshabiller, range ses vêtements sur une planche, lui ceint les reins d'une pièce de cotonnade, lui met un voile sur la tête, des sandales aux pieds et l'introduit dans la salle de bain, rotonde pavée d'ardoise et de marbre, où des bouches à vapeur entretiennent constamment une température plus que sénégalienne. La première impression n'est pas favorable. La chaleur est si suffocante, la buée si épaisse que vous hésitez à entrer. Mais votre guide vous entraîne, et vous fait asseoir sur le pavé brûlant, après l'avoir au préalable lavé à grande eau et à plusieurs reprises. Jetez alors les yeux autour de vous. De tous côtés vous apercevez des corps étendus à terre auprès desquels s'agitent et trépignent, dans les attitudes les plus variées, les serviteurs indigènes vêtus d'un simple cotillon. Avec leur tête rasée, leur peau luisante, leurs dents blanches, leurs yeux étincelants, on dirait une légion de diables.

Ils travaillent avec ardeur, frottent, nettoient, pétrissent les membres, font craquer les articulations des baigneurs; et dans ces mouvements désordonnés la mèche de cheveux qu'ils gardent sur la tête s'agitte comme un serpent. Et quel tumulte sous ces voûtes sombres, quels chants bizarres, quels cris aigus! Il y aurait de quoi s'effrayer si on ne se savait pas en pays sûr, en terre française.

Mais vous suez à grosses gouttes, vous êtes littéralement en nage. A votre tour maintenant. Deux, trois, quatre Arabes vous saisissent, vous étendent brusquement et se mettent à vous frictionner, à vous étriller avec leurs gants en poil de chameau, à vous masser, à vous tirer bras et jambes comme s'ils voulaient vous les arracher. Vous n'êtes pas sans inquiétude sur l'intégrité de vos os. Rassurez-vous. Aussi bien que le physiologiste le plus exercé, ils connaissent le moment précis, la limite certaine où cesse le plaisir, ou commence la souffrance, et savent s'arrêter à temps. Quand ils ont bien pétri, tourné, retourné, désarticulé, ils saisissent une poignée d'étoiles et vous inondent d'eau tiède. Douce transition et sensation délicieuse que celle de ce lavage bienfaisant après les frictions quasi brutales dont vous venez d'être l'objet.

Bien nettoyé et bien épongé, on vous emmaillote comme un bébé, et on vous transporte sans secousses dans la première salle, sur un lit de repos, au-dessous de la planche qui supporte vos habits. Là, voluptueusement allongé, vous assistez à votre tour au défilé des arrivants. On vous apporte une tasse de café ou de thé, et une longue pipe garnie de fin tabac de Chebli. « Bientôt la fatigue du bain, la demi-obscurité du lieu, les parfums du bânjoïn dont sont imprégnés vos draps agissent doucement sur vous, vos paupières s'appesantissent, le tuyau d'ambre échappe de vos lèvres. On recommence, mais plus mollement, le massage de l'étuyé. Et c'est avec le bien-être infini d'un enfant bercé par sa mère que vous passez tour à tour du repos à l'assoupissement et de l'assoupissement au sommeil. »

Quand on s'éveille, on se sent plus léger, plus dispos et tout ragailardi; on éprouve un indéfinissable bien-être, et c'est avec plaisir et avec l'espoir d'un prochain retour qu'on remet au maître étuviste les trente sous qu'il demande pour ses soins empressés et son attentive hospitalité. J. B.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 1<sup>er</sup> au 8 mars 1884.

Naissances.

Gallier, Raymond, rue Feydel, 1.  
Bousquet, Lucie, rue des Elus, 3.  
Corbeille, Eugénie, à Cahessut.  
Filhol, Marie, rue Portail-Alban, 23.

Décès.

Raynal, Louise, 61 ans, rue Cheval-blanc, 2.  
Pinochet, Jeanne, 71 ans, rue Jean Vidal, 3.  
Terret Léon, 1 an, rue Salvat, 1.

Couture, Marie, 87 ans, rue M. Baudel, (Labarre).  
Lompech, Marguerite, 74 ans, (hospice).  
Bry, Jeanne, 11 jours, rue St-James, 15.  
Arnaudet, Jean, charpent., 43 ans, rue du Château.

BOURSE. — Cours du 8 mars.

3 0/0.....	76 50
3 0/0 amortissable (ancien).....	77 40
3 0/0 id. 1884.....	76 60
4 1/2 0/0 ancien.....	107 75
4 1/2 0/0 1883.....	106 40

Dernier cours du 7 mars.

Actions Orléans.....	1,325 00
Actions Lyon.....	1,243 25
Obligations Orléans 3 0/0.....	357 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	297 00
Obligations Lombardes (jouissance octobre 1883).....	304 00

Dernières Nouvelles

ARRESTATIONS

Paris, 7 mars.

A la suite de la réunion qui a eu lieu à la salle Chaynes, rue d'Allemagne, cinq ouvriers socialistes ont été arrêtés.

LA DISSOLUTION DE CORTÈS

Madrid, 7 mars.

Le conseil des ministres a décidé que la *Gaceta*, journal officiel du gouvernement espagnol, publierait le 1<sup>er</sup> avril les décrets royaux dissolvant les Cortès et fixant les élections au 27 avril.

La réouverture du Parlement aurait lieu à la fin du mois de mai.

TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

La question de l'élévation du traitement des instituteurs viendra en discussion aujourd'hui, samedi, ou lundi prochain.

M<sup>me</sup> la comtesse de Paris a failli être victime d'un accident de voiture. Son coupé a été pris en flanc par une grosse charrette; le cheval a été renversé et le panneau de la voiture brisé.

M<sup>me</sup> la comtesse de Paris n'a heureusement pas été atteinte et a regagné son domicile à pied.

Étude de M<sup>e</sup> DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE Jugement portant interdiction

Par jugement rendu sur défaut par le tribunal civil de Cahors, le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-trois et signifié par l'huissier commis, le vingt-cinq février dernier, le sieur Raymond Bessières, sans profession, habitant et domicilié de la commune de Pradines, a été interdit, et il a été ordonné qu'il serait pourvu d'un tuteur, conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-quatre,

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures: toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

SANS EXEMPLE !

Fr. 20.553.05. C'est la somme exacte payée en 1883 par les propriétaires des Pilules Suisses pour faire apposer sur leurs étiquettes le timbre de garantie de l'Etat français. Ce chiffre se passe de commentaires. Chacun peut vérifier le fait en achetant une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50. Ce précieux remède se trouve dans toutes les pharmacies.

« Depuis 7 ans, j'étais atteint d'abcès froids, et malgré tout ce que je faisais, l'un n'était pas si tôt guéri qu'il m'en revenait un autre à côté; j'en ai eu sept en 7 ans, malgré les injections de teinture d'iode qu'on me faisait tous les jours et qui me faisaient affreusement souffrir. Dans le courant de mai 1883, trois de ces abcès coulaient encore malgré qu'il y en avait un qui datait de deux ans. A cette époque, je pris des Pilules Suisses pour la première fois; aujourd'hui, j'en suis à ma troisième boîte, les deux plus anciens abcès sont complètement guéris et le dernier, qui date de l'année dernière est en parfaite voie de guérison. L'abcès que j'avais aux reins m'empêchait de travailler; aujourd'hui, je travaille parfaitement et j'ai les reins aussi souples qu'auparavant, l'appétit qui me faisait défaut m'est revenu et je ne souffre plus. » J. Lacroix, à Arbigny-Varennes (H<sup>te</sup>-Marne). »

A. Hertzog, Ph<sup>ar</sup>, 28, rue de Grammont, Paris.

(1) Ch. Desprez: *L'Hiver à Alger*.

(1) H. Dumont: *Alger, ville d'hiver*.

(1) M<sup>me</sup> L. Vallory: *A l'Aventure en Algérie*.

**BIBLIOGRAPHIE**

**LE TOUR DU MONDE.** Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 4209<sup>e</sup> livraison (8 mars 1884). — La Perse, la Chaldée et la Susiane, par Mme Jane Dieulafoy, officier d'Académie. — 1881-1882. — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de Tofani, Barclay, et E. Ronjat, avec deux plans. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** Sommaire de la 588<sup>e</sup> livraison (8 mars 1884). Texte : La famille Gaudry, par J. Girardin. — L'Ambre par Hephel. — Les combats d'animaux, par Frédéric Dillaye. — Fondation d'une ville en un jour. — Lettres et dépêches, par H. Norval. — Un jardin suspendu, par Mme de Witt, née Guizot. — Les reptiles chez eux. — Les aventures de Monsieur Colin-Tampon, par J. Levoisin. — Dessins : Tofani, Valette, A. de Nouville, Semeghini, R. Timant. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**ST-NICOLAS,** 5<sup>e</sup> année. Sommaire du n<sup>o</sup> 14. (6 mars 1884). — Trente-cinquième Jeudi de St-Nicolas. — Portrait du lauréat du 34<sup>e</sup> Jeudi de St-Nicolas. — Mont Salvage (S. Blandy). — Portrait de mon petit cousin. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par B. de Monvel, Chafanski, A. Sandoz, Little Housse, Gaillard, etc. — Bureaux 15, rue Soufflot, Paris.

**JOURNAL DE L'AGRICULTURE,** fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 420,

boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N<sup>o</sup> 778, du 8 mars 1884 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — De Thou. Commerce du blé en l'Europe. — Sagnier. Les machines au concours général agricole de Paris. — Gos. Lettres sur l'agriculture en Thessalie. — Dubourg. Le bil Carlingford. — De Lantillac. Situation agricole dans la Dordogne. — Sagnier. Charrue trisoc double de Fondeur. — Dybowski. Les produits au concours général de Paris. — Tisserand. La submersion des vignes phylloxérées. — Sagnier. Société des agriculteurs de France. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : L'agriculture en Thessalie (2 fig.) ; charrue trisoc double Fondeur.

La 118<sup>e</sup> série de LA FRANCE ILLUSTRÉE vient de paraître. Elle contient sur la Lorraine le commencement d'une étude qui sera achevée dans la série suivante et dont voici le sommaire : Limites, superficie, relief du sol, hydrographie, voies ferrées, climat, productions naturelles, industrie agricole, manufacturière et commerciale, division et organisation administratives, histoire de la Lorraine et notamment de Metz et des batailles livrées autour de ses murs.

Outre une carte de la Lorraine, quatre gravures ornent cette série : une vue de Metz (port Saint-Gorges), la cathédrale de Metz, l'aqueduc de Jouy et le château de Saverne.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. Journal universel d'Électricité. — Bureaux 51, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du numéro du 8 mars 1884. — Sur le chauffage des édifices au moyen de la force motrice et du courant électrique ; G. Lippmann.

— Les ombres électriques ; H. de Rothe. — Les machines à vapeur rapides (2<sup>e</sup> article) ; G. Richard. — A propos de la distribution Gaulard et Gibbs ; O. Kern. — L'électricité en médecine (1<sup>er</sup> article) ; D<sup>r</sup> A. Tripiet. — Revue de l'Exposition de Vienne : Les machines électriques (2<sup>e</sup> article) ; Aug. Guérout. — Chronique de l'étranger : Angleterre ; J. Munro. — Revue des travaux récents en électricité : Cloche vibrante électriquement. — Sur les communications téléphoniques. — La construction de la lampe Edison. — Horloge électrique de M. G. Herotzky. — Sur le phénomène de Hall, par M. Sheldford Bidwel. — Notes sur l'électricité atmosphérique, par M. Lophay. — Faits divers.

Encouragé par l'immense succès de la FRANCE ILLUSTRÉE, M. V. A. Malte-Brun n'a pas jugé sa tâche terminée.

Après avoir étudié dans tous ses détails le territoire national, il n'a pas voulu s'arrêter dans la grande œuvre qu'il s'est imposée, et, faisant appel à son patriotisme, il a entrepris l'étude complète de l'ALLEMAGNE.

Sans vouloir établir de comparaison, il a considéré comme un devoir de doter son pays d'une œuvre exceptionnelle, dont l'utilité sera comprise par tous. — Sous le titre de :

**L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE**

M. V. A. Malte-Brun a réuni les documents les plus complets et les plus récents, et dès maintenant nous pouvons affirmer qu'il n'existe dans aucun pays d'ouvrages aussi détaillés sur l'ensemble de l'Empire Germanique.

Estimant que la vérité seule est utile, M. V. A. Malte-Brun a apporté à cet immense travail la plus grande impartialité. A côté de l'Histoire, de la Géographie, de l'Industrie, du Commerce, etc., il s'est

sur tout consacré à l'étude de l'Organisation militaire, des Défenses, de la Mobilisation des Ressources, etc.

L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE. — Paraîtra en fascicules de 32 pages chacun.

Chaque fascicule contiendra, outre de nombreux Dessins par Clerget, une Carte coloriée (gravée par Erhard). Un grand nombre de Cartes ont été réservées pour les plans des Villes, Forts, Fortresses, Forts d'arrêt, Tête de pont, etc. — Le 1<sup>er</sup> fascicule de l'Allemagne Illustrée paraîtra le mercredi 26 mars 1884. — Un fascicule avec carte, tous les quinze jours.

LA NATURE, sommaire, du 1<sup>er</sup> mars 1884. — Le nouveau poste central des télégraphes à Paris : E. Caël. — Le chlorozone. — L'élasticité des solides : Vila. — La glairine ou barégime des eaux thermales sulfureuses des Pyrénées : N. Joly, correspondant de l'Académie des Sciences. — Correspondance : Avertisseurs des explosion de machine, à vapeur : Collardeau-Vacher ; régulateur à gaz s L. Pontalié. — Un train de chemin de fer dans le flammes. — Moteur hydraulique de M. F. As Zschiesche. — Les canaux et les barrages d'irrigation dans la région N.-E. du Colorado : Richou. — Tourniquets à sons. Appareils de rotation acoustique. — Th. du Moncel ; G. Tissandier. — Chronique. — Académie des Sciences : séance du 25 février 1884 : S. Meunier. — Nouveaux allumoirs à gaz. — Supplément : Boîte aux lettres. — Sociétés savantes. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**PONTIÉ**

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison Pontié est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

**Loterie**

AU PROFIT DES PAUVRES ET DU MONUMENT

Composée de 12 Machines à Coudre

PRIX DU BILLET | FRANCS.

Ces machines sont exposées dans une des salles de la Mairie et l'on peut se procurer des Billets dans tous les bureaux de Tabac, ou chez M. DESPRATS, à Cahors.

**MACHINES A COUDRE**

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>

**C. DESPRATS, Successeur**

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

**NÉURALGIES-MIGRAINES**

Soulagement immédiat et guérison assurée par les

**PILULES au GELSEMIUM**

du Docteur G. FOURNIER

Prix de l'Étui : 3 francs.

Exiger sur chaque étui la Signature

DÉTAIL : 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris

GROS : 22, Place de la Madeleine, PARIS

**DES BOISSONS GAZEUSES**

Guide Manuel du Fabricant

Volume illustré de 80 planches, indispensable aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie.

— Chez tous les Libraires et chez l'auteur

**HERMANN-LACHAPPELLE,**

J. BOULET & C<sup>ie</sup>, Succ<sup>rs</sup>,

31, Rue Boineau, Paris

(ancien Faubourg Poissonnière, 144)

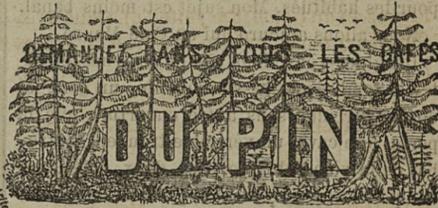
PAIX : 5 FRANCS.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

**MÉDAILLE D'OR**

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

VIGNES AMÉRICAINES CHÊNES TRUFFIERS

**PÉPINIÈRES SÉQUELA**

Près le Pont Valentré, à Cahors

M. SÉQUELA a l'honneur d'offrir à ses clients des boutures de Riparias tomenteux et glabres premier choix, au prix de 3 francs le cent ; ces boutures proviennent de ses pépinières de l'Angle et sont acclimatées à nos terrains. — Il a, comme par le passé, un très beau choix d'arbres fruitiers et d'agrément, et entre autres une grande quantité de pruniers d'Agen, qu'il livre à 50 francs le cent.

Nota. — L'Etablissement ci-devant près l'Hospice, a été transféré près le Pont Valentré.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

**VINS A DOMICILE**

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1<sup>er</sup> février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

**AU GRAND MAGASIN VERT**

MAISON DE CONFIANCE

**N.-B. LAUR**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES